



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS)

Lancement du chantier de refonte de la loi scolaire vaudoise

La volonté populaire d'harmoniser les systèmes scolaires suisses, concrétisée dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et dans la Convention scolaire romande, se traduit pour le canton de Vaud par une nécessaire refonte de la loi scolaire et de son règlement d'application dans un délai court, imposé par le traitement en parallèle de l'initiative « Ecole 2010 ». Le coup d'envoi de ce vaste chantier a été donné vendredi 3 octobre.

Vendredi 3 octobre, Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la Formation de la Jeunesse et de la Culture (DFJC), a donné le coup d'envoi au projet HarmoS-Vaud. Quelque cent soixante personnes, appelées à prendre part à l'élaboration de ce projet de refonte de la loi scolaire vaudoise, étaient réunies à l'Aula des Cèdres (HEP) à cette occasion.

Voulue par le peuple suisse qui l'avait plébiscitée en 2006, l'harmonisation des systèmes scolaires cantonaux s'est concrétisée dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et dans la Convention scolaire romande, adoptés par le Grand Conseil vaudois en avril dernier et ratifiés par le canton de Vaud. Elle implique une refonte de la loi scolaire et de son règlement d'application dans le délai relativement court (deux ou trois ans) imposé par le traitement, en parallèle, de l'initiative « Ecole 2010 : sauver l'école » déposée en janvier de cette année. Pour réaliser ce travail, un comité de pilotage, présidé par la Cheffe du DFJC a été créé, ainsi qu'une dizaine de groupes thématiques largement ouverts aux délégations d'institutions publiques et d'organisations partenaires de l'école obligatoire, tout particulièrement de parents et d'enseignants. Ces groupes se mettront au travail dès le 6 octobre. Une direction de projet a été désignée au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Le DFJC a également fait appel à des personnalités qui, par les fonctions qu'elles occupent, aussi bien dans les domaines syndical, économique (Chefs d'entreprise et présidents d'organisations faïtières) ou dans celui de la formation (Université et Hautes Ecoles), peuvent l'aider à porter un regard prospectif sur les défis que l'école obligatoire devra relever au cours de ces prochaines années. Toutes les personnes contactées ont répondu positivement à cette invitation, démontrant ainsi l'importance qu'elles accordent à la formation de base de notre jeunesse. Elles formeront ainsi le « Conseil HarmoS ».

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 octobre 2008

Renseignements :

DFJC, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, 021 316 30 01

Annexes :

brochures « Groupes thématiques » et « L'Ecole obligatoire à l'heure de l'harmonisation intercantonale »
liste des membres du « Conseil HarmoS »